



LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2024

La réforme des règles de publicité des actes, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022, supprime le compte-rendu synthétique du Conseil Municipal. Celui-ci est remplacé par la publication d'une liste des délibérations examinées en séance, dans la semaine qui suit celle-ci.

Les délibérations sont consultables sur www.marsilly.fr et en mairie de Marsilly.

Le procès-verbal qui retrace le déroulement de la séance, les positions et votes des conseillers, sera publié après avoir été arrêté par le Conseil Municipal lors de la séance suivante.

Le Conseil Municipal a été convoqué une première fois, pour une réunion le 23 avril 2024. Or, au cours de cette séance, la délibération relative à l'attribution de subvention à l'association Côte a Coast n'a pu être examinée, faute de quorum après que les conseillers intéressés aient quitté la salle. Conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée a été à nouveau convoquée, à trois jours au moins d'intervalle, soit pour le 29 avril 2024, pour examen de cette délibération.

Dans ces conditions, il est établi que le Conseil Municipal peut, ce jour, délibérer sans quorum.

* Arrêt du procès-verbal de la séance du 23 avril 2024

N°	Titres	Sens des votes
24.41	<i>FINANCES - Attribution de subvention à l'association Côte a Coast</i>	Membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 07 Nombre de membres ayant donné procuration : 00 Nombre de votants : 07 Abstentions : 00 Suffrages exprimés : 07 Votes pour : 07 ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Fait à Marsilly, le 29/04/2024

Le Maire,

Hervé PINEAU

